

Revalorisation indemnitaire des ITRF informaticiens des services déconcentrés

Toujours plus d'individualisation, encore plus de mépris !

La DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) du ministère a convoqué les organisations syndicales représentatives le 1^{er} avril pour présenter une revalorisation de l'IFSE des ITRF informaticiens affectés dans les services déconcentrés.

Ce n'est pas un poisson d'avril mais un piège pour diviser les personnels !

Après avoir méprisé les personnels ITRF en leur accordant des revalorisations indemnitaires insignifiantes en 2021, le ministère prévoit une revalorisation d'IFSE qu'il octroie uniquement aux informaticiens avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 !

Le message envoyé à l'ensemble des personnels ITRF par ce traitement inégalitaire est aussi indécent que méprisant !

Dans un contexte où l'effet combiné du gel du point d'indice et de l'explosion des prix paupérise l'ensemble des collègues, le ministère ignore tous ses agents ITRF affectés dans les services de reprographie, de courrier, d'archives, de communication, de prévention, d'immobilier, de construction, de pilotage et performance, de contrôle de gestion, etc.

Le ministère affiche le même mépris aux collègues ITRF affectés en EPLE, personnels de laboratoire notamment, comme à ceux exerçant dans l'enseignement supérieur.

Sans le travail de tous et de chacun de ces personnels volontairement oubliés par le ministère, l'Éducation nationale n'existe pas ! FO défend la République une et indivisible sur l'ensemble du territoire, le gouvernement sait trouver de l'argent quand il veut, pour qui il veut, mais pas pour rétablir la justice sociale.

Quels montants de revalorisation ?

La DGRH a introduit la réunion du 1^{er} avril en justifiant les revalorisations d'IFSE par « l'émotion » de la secrétaire générale du ministère suscitée par les difficultés de recrutement rencontrées par les services informatiques dans les académies. Pour répondre à la fuite des collègues informaticiens vers d'autres employeurs, le ministère prévoit :

- Un gain d'IFSE **moyen annuel brut** d'environ 800 euros, **soit 66 euros mensuels**, le gain réel devant être calculé en fonction de l'écart avec les seuils de rémunération prévus ... pour les agents contractuels ! Le montant de référence devient donc celui des personnels précaires.
- Un gain d'IFSE **moyen annuel brut** d'environ 300 euros, **soit 25 euros mensuels**, au titre de la convergence indemnitaire entre les académies regroupées au sein d'une même région académique. Le ministère s'obstine à refuser de communiquer les montants d'IFSE versés dans chaque académie, il n'y aura donc aucune transparence dans le calcul des revalorisations.

FO ne se laisse pas duper par ce miroir aux alouettes !

Les promesses de revalorisations pluriannuelles jusqu'en 2026 n'engagent que ceux qui y croient, contrairement à la majorité des autres organisations syndicales, FO revendique des augmentations immédiates et sans contrepartie, pour tous ! De la même manière, nous ne pouvons pas nous satisfaire des politiques de convergence indemnitaire interacadémique, dans une logique de « c'est mieux que rien », nous revendiquons une convergence interministérielle pour un alignement sur les taux les plus élevés.

Comme pour tous les personnels, FO ne revendique pas la charité pour les personnels ITRF mais de véritables revalorisations salariales à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de 20 ans.

Pour FO, la politique salariale du ministère ne peut pas continuer à passer exclusivement par l'indemnitaire : pour certaines catégories de collègues, le montant d'IFSE correspond déjà à 50% de leur traitement indiciaire. Les effets sont désastreux sur le montant des pensions de retraite : FO rappelle que la cotisation RAFP est plafonnée à 20 % du traitement indiciaire brut, donc pour tous les collègues, quel que soit le niveau des revalorisations indemnitaires, elles n'auront aucun impact sur le calcul de la retraite.

L'attractivité des postes passe par les salaires !

Ce ministère prétend améliorer ses capacités de recrutement et même de conservation de ses informaticiens en leur jetant des miettes indemnitaires. La réalité du terrain, ce sont des personnels impactés par le gel du point d'indice comme tous les autres, dont les conditions de travail sont passablement dégradées par le manque de moyens et des cadences infernales. La réalité du terrain, ce sont des équipes épuisées et donc découragées. La réalité, c'est aussi l'extension de l'embauche de personnels contractuels et la multiplication des contrats de sous-traitance aux coûts largement supérieurs aux recrutements de fonctionnaires.

Pour le ministère, le désastre SIRHEN avec une facture d'au moins 350 millions d'euros au profit de prestataires extérieurs ne semble pas avoir suffi pour tuer le mythe selon lequel le privé ferait forcément mieux que le public. FO s'oppose à la privatisation rampante des missions informatiques.

FO revendique :

- L'augmentation immédiate et sans contrepartie de 22 % de la valeur du point d'indice
- L'alignement sur le taux maximum des indemnités pour tous les personnels
- L'intégration des indemnités dans la rémunération principale
- La création de tous les postes nécessaires pour assurer les missions
- L'amélioration des carrières par l'augmentation des contingents pour les avancements de grade et pour les promotions.

Montreuil le 7 avril 2022